

Je revendique, je lutte,
Je gagne

des services
publics de
qualité



ENSEMBLE VOTONS cgt

Elections professionnelles
du 27 novembre au 04 décembre 2014



Sommaire

2 > Régularisation

3 > Éditorial

4 > Voie professionnelle

5 > Laïcité en question

6 > Rythmes scolaires

7 > **DOSSIER JEUNES
à détacher et à diffuser**

11 > Congrès CGT AFPA

12 > Négociative

13 > Secret d'affaire

14 > Dernière minute

15 > UFR Retraités

16 > Stop aux expulsions

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Exigeons que la loi régularise

Les syndicats lycéens (UNL, FIDL), des syndicats de l'Éducation dont la CGT-Éduc'action et la FERC-CGT, la FCPE et autres composantes du RESF ont décidé de lancer une campagne commune pour la régularisation des lycéens sans-papiers. (voir affiche en dernière page)

Le principe de cette campagne a été adopté lors de la réunion nationale du RESF le 6 juillet 2014.

Elle débutera par une invitation à se faire connaître adressée aux élèves ayant des problèmes de papiers.

Les syndicats des personnels de l'Éducation et d'élèves, les parents d'élèves, les associations, chacun avec ses moyens, feront savoir publiquement, dans le maximum d'établissements, qu'ils sont prêts à aider et à protéger les jeunes concernés.

Concrètement : les enseignants et/ou les délégués élèves pourront lire en classe une lettre inspirée de celle lue à chaque rentrée dans les classes du lycée Voltaire à Paris et qui conclut :

" Il y a au sein du lycée des adultes, enseignants et personnels, des élèves aussi, des parents qui accompagnent les élèves et leur famille dans les longues démarches pour obtenir leurs papiers.

Ne restez pas seul, n'hésitez pas à vous faire connaître, c'est le meilleur moyen pour être soutenu et sortir de situations souvent très difficiles qui pourrissent la vie et l'avenir ".

Les syndicats lycéens distribueront des tracts aux élèves et apposeront des affiches sur les panneaux réservés aux élèves.

Les associations de parents d'élèves pourront aussi afficher sur leurs panneaux et/ou adresser un courrier aux parents.

Plus qu'un " recensement ", c'est un appel à se faire connaître pour organiser la lutte. L'objectif est politique : la loi qui doit changer, interdire l'expulsion des jeunes en formation et rendre leur régularisation obligatoire.

Aussi, dans les prochaines semaines, un événement sera organisé à l'Assemblée Nationale rassemblant des jeunes sans-papiers, avec la présence de militants, de différentes personnalités, d'élu(e)s de diverses sensibilités.

Ne laissons pas le gouvernement avaliser, dans le débat parlementaire, toutes les régressions des droits qui ont été imposées par la droite sous l'ère Sarkozy, voire les aggraver en rendant plus expéditive la procédure d'instruction des demandes d'asile.

La loi doit régulariser les élèves et leurs familles !



Le Lien tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication : Hervé BASIRE • N° CPPAP 0315 S 05498

Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Imprimerie : Rivet Presse Edition





Lors des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre, les fonctionnaires auront l'occasion de choisir leurs représentants pour 4 ans. En votant pour les listes CGT ils auront l'occasion de dire que d'autres choix sont possibles en matière d'emploi, de salaire, de protection sociale et de services publics. En votant CGT, ils choisiront des élus qui ont montré leur capacité à rassembler et à organiser l'action en dehors des formes de cogestion qui ne font qu'affaiblir nos droits. En votant pour les listes CGT ils choisiront des élus qui savent l'importance des solidarités interprofessionnelles.

L'addition du pacte de responsabilité est maintenant concrétisée dans le budget de l'État en discussion au parlement ces jours-ci : les 7,7 milliards d'économies sur les dépenses de l'État, le 4 milliards en moins pour les dotations des collectivités territoriales, les 10 milliards de réduction budgétaires pour la Sécurité sociale se traduiront fatalement par une aggravation des conditions de vie et de travail d'une grande majorité de Françaises et Français.

Cet argent distribué aux entreprises n'a été utilisé ni pour développer l'emploi ni pour l'investissement productif puisque plus de 80% du CICE ont été versés aux actionnaires mais le patronat en demande toujours plus en exigeant de nouveaux avantages alors qu'il n'a tenu aucun de ses engagements.

Dans la fonction publique le gel depuis 5 ans du point d'indice fait reculer des salaires déjà faibles et est une des causes évidentes des difficultés de recrutement. Tous les budgets sociaux sont affectés et notamment les prestations familiales. C'est le principe même de la sécurité sociale qui est menacé alors que la " fraude " du patronat aux cotisations sociales oscille entre 20 Mds à 25 Mds et qu'elle suffirait à éponger le déficit qui s'élève à 16 Mds.

“ Renforcez la CGT, votez CGT pour défendre vos droits, pour vos revendications. ”

Lors des actions interprofessionnelles pour la reconquête de la sécurité sociale, pour l'emploi, les salaires et les services publics la CGT a su rompre le consensus que voulaient imposer le gouvernement et le MEDEF.

Dans plusieurs secteurs les logiques d'austérité mises en œuvre se heurtent à des résistances.

Les salariés des CROUS viennent d'obtenir des augmentations de salaires et comptent bien poursuivre l'action pour obtenir de nouvelles mesures de justice salariales. Les personnels de la recherche publique et des universités ont engagé un mouvement pour l'emploi, contre la précarité et contre les restructurations. La forte dynamique créée par la manifestation du 17 octobre se poursuit avec un appel unitaire à l'action de l'intersyndicale qui doit permettre d'élargir encore la mobilisation.

La satisfaction de ces revendications passe par des choix budgétaires différents en France, par un coup d'arrêt donné aux restructurations comme les COMUes, très majoritairement rejetées par les personnels, et par un plan d'investissement en Europe à hauteur de 2% du PIB.

L'ensemble des mesures, dans le public comme dans le privé, visant à priver les salariés de leurs droits, à affaiblir le mouvement syndical, nécessitent des réactions unitaires.

Transformant les espaces de négociation en simple lieux de dialogue, choisissant de préparer les élections professionnelles dans des conditions calamiteuses pour porter le discrédit sur les élus paritaires, refusant de mettre en place les élections prud'homales, le gouvernement prend la responsabilité d'ouvrir la porte aux populismes et aux forces d'extrême droite qui veulent en finir avec le mouvement syndical.

Renforcez la CGT, votez CGT pour défendre vos droits, pour vos revendications.

► Par Hervé BASIRE, secrétaire général

La voie professionnelle : elle doit rester au sein de l'Éducation nationale !

C'est avec le rapport de force issu de la Résistance que l'enseignement professionnel se structure au sein du ministère de l'Éducation nationale. Les organisations ouvrières ne veulent plus d'une formation professionnelle sous la coupe d'un patronat qui ne cherche que son intérêt immédiat. Parallèlement se crée, avec la volonté forte de la CGT, l'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes) pour répondre aux besoins immenses de formation continue des adultes.

La France doit se reconstruire !

À travers l'implantation des CET, qui deviendront ensuite LEP puis LP, LPO, la création des BEP, des BTS, des Bac pro, c'est toute la voie professionnelle qui se développe au sein de ce ministère. La création des GRETA -on a fêté leurs 40 ans d'existence- viendra compléter le dispositif. L'organisation patronale, hier le CNPF, aujourd'hui le MEDEF, n'a jamais accepté cette situation. L'employabilité immédiate, la non reconnaissance de la qualification ouvrière, voilà les perspectives que le patronat voudrait voir se dessiner.

Pour cela il faut arracher la formation professionnelle initiale du ministère de l'Éducation, il faut supprimer les diplômes nationaux qu'il délivre, il faut imposer des contenus de formation étroitement associés à l'employabilité. Former le jeune, citoyen responsable, capable de réfléchir et d'évoluer professionnellement, ce n'est pas la première de ses préoccupations, pas plus que de reconnaître sa qualification dans des conventions collectives.

Derrière l'offensive du MEDEF en faveur de l'apprentissage, largement soutenue par les différents gouvernements, les Régions, il y a la volonté de revenir sur l'acquis que représente la formation professionnelle initiale comme une des trois voies du lycée, à égale dignité.

L'enseignement délivré dans les Lycées Professionnels n'est pas coupé de la réalité professionnelle, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, et les périodes de formation en milieu professionnel existent aussi pour les lycéens de CAP ou de Bac pro.

Défendre la formation sous statut scolaire c'est permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, sans aucune discrimination, d'acquérir une formation qui soit reconnue.

Lors des élections du 27 novembre au 4 décembre, le vote CGT aura aussi cette signification.

Sauvadet ESR : un bilan accablant

À mi-parcours du plan de 4 ans établi par la loi Sauvadet, force est de constater que certains employeurs publics n'ont aucunement la volonté d'appliquer l'esprit du protocole du 31 mars 2011 et la lettre de la loi du 12 mars 2012. C'est particulièrement manifeste dans l'Enseignement supérieur et la Recherche où la précarité est pourtant la plus ancrée.

Ce refus est fondé sur une volonté de la part de ce ministère de maintenir des pratiques de recours structurel à la précarité, au détriment d'une véritable politique de titularisation massive qui seule permettrait de faire reculer la précarité dans les universités comme dans les EPST.

Le bilan à mi-parcours de la plus que modeste mise en œuvre de la Loi Sauvadet dans l'ESR est en effet accablant : en dehors des établissements de recherche, les derniers chiffres transmis montrent 8 500 éligibles recensés, 3 500 postes ouverts jusqu'en 2014, et 1 500 titularisations effectives au titre de 2013. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le nombre total de contractuels de l'ESR. Concernant les établissements publics de recherche, la loi Sauvadet n'a de fait pas été appliquée. Par exemple, pour 2013 au CNRS, 13 titularisations pour 10 000 contractuels ont été faites !

Or, le bilan social 2012 du ministère de l'ESR permet pour la première fois un chiffrage précis du nombre de non titulaires. Les contractuels représentent plus de 90 000 agents, 70 000 dans les universités et plus de 20 000 dans les établissements de Recherche. De très nombreux emplois sur besoins permanents sont donc assurés par des contractuels. La forte proportion de contractuels contribue à fragiliser grandement la recherche publique.

Avec seulement 8 500 éligibles hors établissements de recherche, on voit clairement que la logique du recours massif à la précarité, structurellement présente dans l'ensemble du ministère, ne sera pas remise en cause.

La CGT FERC Sup considère que le gouvernement dispose cependant de toutes les ressources nécessaires par le moyen d'une réforme du crédit impôt recherche (CIR) pour titulariser jusqu'aux 3/4 des agents contractuels, 15 000 dans les établissements de recherche et 35 000 dans les universités. La Cour des Comptes et les commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat estiment en effet qu'il est possible de transférer une partie des montants consacrés au CIR à la recherche publique (6 milliards d'euros en 2014), utilisé par les entreprises comme un dispositif d'optimisation fiscale.

Les cadeaux du MEN à l'enseignement catholique - la laïcité en question

“La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État”. (Préambule de la Constitution de 1946)

Dans la moiteur de l'été, ignorant délibérément les principes républicains, le MEN a adressé aux rectorats une circulaire, qui a pour effet de contraindre les futurs maîtres de l'enseignement sous contrat à valider leur 2^e année de Master dans un établissement d'enseignement supérieur privé.

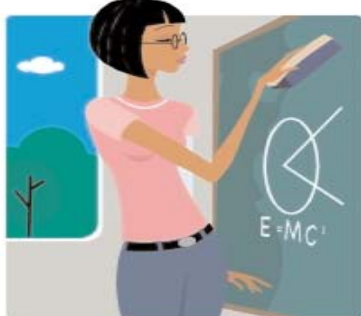
Le SNEIP-CGT conteste en référé cet excès de pouvoir.

L'affaire sera entendue le 14 novembre prochain.

Dans les faits, seuls les établissements d'enseignement supérieur catholiques organisent de telles formations qui pour certaines prévoient l'assistance obligatoire à des modules de tronc commun comportant des enseignements portant sur " *les fondements d'une anthropologie chrétienne de l'éducation* ".

Ces enseignements sont difficilement compatibles avec la liberté de conscience garantie par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

L'obligation faite aux stagiaires, lauréats du concours de l'enseignement privé sous contrat, de suivre de tels enseignements pré-suppose d'une part que tous se destinent à professer au sein de l'enseignement catholique, en méconnaissance des spécificités de l'enseignement privé sous contrat qui regroupe aussi des établissements de confession juive, musulmane ou laïque (telles par exemple les Ecoles Diwan en Bretagne) ; d'autre part en ne proposant d'examiner que les fondements chrétiens de l'éducation, ces enseignements mettent à mal la laïcité de la République qui ne distingue pas entre les différentes religions.



L'Inserm condamnée pour refus de CDIisation

Le Tribunal Administratif de Paris vient de suspendre le refus de CDIisation d'un chercheur par l'Inserm.

Celui-ci, soutenu par le SNTRS-CGT et par la FERC SUP-CGT de l'UPMC, a été employé dans une unité de recherche relevant de plusieurs partenaires dont l'Inserm, le donneur d'ordre.

Il a travaillé pendant plus de 7 ans après sa thèse dans la même équipe dont le responsable a toujours été salarié de l'Inserm.

Il a été rémunéré par plusieurs autres employeurs impliqués dans sa recherche, dont une association privée (AFM) et l'université Pierre et Marie Curie.

Cette décision peut amorcer une jurisprudence nouvelle de la loi Sauvadet et de la loi sur le statut des fonctionnaires de l'État.

Elle prend en compte l'intervention d'employeurs multiples pour le calcul de l'ancienneté de 6 années pour une CDIisation, non plus seulement au 13 mars 2012 mais également au-delà.

Ensuite, elle prend en compte une période rémunérée par une association de droit privé qui intervient pour le bénéfice d'une institution publique.

C'est une évolution du droit qui pourrait profiter à d'autres CDD. Le SNTRS-CGT et la FERC SUP-CGT de l'UPMC demandent à l'Inserm de respecter cette ordonnance.

Ils appellent les CDD qui se trouvent dans une situation similaire à déposer des demandes de CDIisation auprès de leur dernier employeur public ou de l'employeur qui apparaît comme le donneur d'ordre.

Rythmes scolaires : le dossier n'est pas clos !

Les pressions exercées auprès des personnels pour dénoncer les " parents frondeurs " ou présenter un bilan " positif " n'y feront rien, cette réforme est impopulaire : plus de 60% des parents restent opposés à cette réforme selon les sondages malgré la communication du gouvernement.

Seuls 13% des enseignants trouvent cette réforme satisfaisante selon une enquête portant sur les réponses des enseignants de 150 écoles de Seine-Maritime (graphique ci-contre).

Vous découvrirez dans les témoignages le point de vue de différents personnels travaillant sur une école d'un Réseau d'Éducation Prioritaire de ce département.

Mme Najat Vallaud Belkhacem ne pourra se dérober très longtemps sur ce dossier sensible comme elle l'a fait lors de l'entrevue qu'elle a eue avec la FERC le 23 octobre dernier. Le gouvernement a le devoir de retirer sa réforme, pour ouvrir le véritable débat sur le fonctionnement du système éducatif.

Contrairement à d'autres organisations syndicales qui ont soutenu la réforme ou qui ne l'ont jamais réellement combattue au niveau national, nous avons dénoncé cette réforme dès 2012, dans un cadre intercatégoriel avec les syndicats CGT des services publics territoriaux, et ceux de l'animation. Comme nous l'annoncions dès 2012, cette réforme, loin d'améliorer les conditions d'enseignements des élèves, a accentué les inégalités territoriales et dégradé les conditions de travail des personnels (enseignants, ATSEM, animateurs...).

Les activités péri-éducatives sont souvent payantes quand elles ne sont pas réduites à une simple garderie. En milieu rural, les collectivités sont confrontées aux problèmes du ramassage scolaire auxquels s'ajoute l'impossibilité de trouver des personnels formés et disponibles. D'autres ne proposent les activités péri-éducatives qu'à 16h30 après une garderie payante.

Du point de vue des enseignants, la libéralisation et la déréglementation des horaires dégradent les conditions de service des remplaçants et des compléments de service. Les pressions exercées sur les enseignants tant par les collectivités locales que par la hiérarchie deviennent pesantes.

Ils témoignent...

" Si la municipalité a mis en place de nombreuses activités péri-éducatives, les horaires mis en place posent quelques problèmes.

La matinée de 3h30 est longue et a retardé les horaires de cantine. Même en maternelle, les grands doivent attendre 13h pour manger. Les après-midis sont irrégulières, lundi et jeudi de 14h00 à 15h00 et le mardi et vendredi 14h00 à 16h30. Le créneau d'une heure est trop court.

Cela réduit aussi les possibilités de mener des projets artistiques ou d'aller voir des spectacles jeunes publics sur le temps scolaire puisqu'il n'y a que deux jours possibles et non 4.

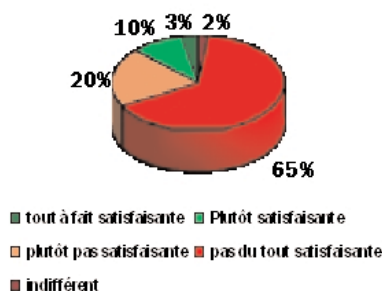
Les projets classe de mer ont été supprimés, car les financements sont concentrés sur les Temps d'Activités Péri-Educatives.

Les élèves sont plus fatigués surtout en fin de semaine en particulier pour les élèves en difficulté. La municipalité a mis en place des référents mais nous sommes malgré cela encore obligés de gérer des conflits pour des problèmes qui ne sont pas sur le temps scolaire.

Cela multiplie les réunions pour tout harmoniser. Il y a de très fortes disparités entre les écoles, entre les communes ".

François-Xavier DURAND Directeur d'école

Cette réforme des rythmes scolaires, vous la trouvez :



" L'irrégularité des demi-journées pose problème notamment l'après-midi puisque le lundi et le jeudi il n'y a qu'une heure d'enseignement et le mardi et le vendredi 2h30.

La journée du vendredi est compliquée. L'ajout du mercredi matin provoque de la fatigue notamment en fin de semaine et surtout pour les élèves en difficulté. Si la ville a mis en place beaucoup d'activités TAPE, certains enfants ont dû supprimer les activités qu'ils avaient auparavant à l'école de musique, dans un club sportif ou culturel. "

Adeline BRIET

" Je suis animateur dans une école où participent plus de 120 enfants aux TAPE.

La municipalité a mis en place gratuitement plusieurs activités. Les groupes d'activités à 18 élèves ne sont pas adaptés à toutes les activités comme guitare.

Pour certaines activités, le matériel n'est pas en nombre suffisant (5 guitares pour 15 enfants par groupe, ou deux tables de ping-pong pour 18 enfants...) et les lieux ne sont pas adaptés comme le ping-pong qui s'est fait au début de l'année dans le couloir puis ensuite dans une petite salle de classe libre. Par contre, il faut reconnaître que les enfants peuvent faire des activités qu'ils ne pratiquent pas habituellement comme l'escrime ou le cirque ".

Alexandre MAQUIN,
animateur



Les jeunes s'engagent, avec la CGT, pour défendre leur emploi, leur salaire, l'avenir de leur service public

**Le vote électronique aura lieu
du 27 novembre au 4 décembre 2014**

***La CGT : 120 ans d'innovation au service
du progrès social et demain, avec vous ?***

Loin d'être dépassée, la CGT, n'en déplaise au MEDEF et aux divers gouvernements, reste la principale force de résistance et de défense du monde du travail. Elle mène toujours des combats progressistes pour revendiquer des améliorations de conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés et retraités, pour défendre et améliorer la protection sociale.

Au quotidien, les militantes et militants CGT apportent leur soutien aux salariés face aux patrons et à la hiérarchie administrative. Ils et elles agissent dans un syndicat interprofessionnel qui sait faire jouer les solidarités entre les professions pour mener les luttes.

Dans nos secteurs (éducation, enseignement supérieur, recherche, culture), les plus jeunes salariés sont de plus en plus confrontés à la précarité, au non respect de leurs droits, aux bas salaires. Ils ont tout lieu d'aspirer à plus de justice sociale, à plus de reconnaissance. Pour cela, il est impératif qu'ils s'organisent collectivement pour porter leurs revendications. Ils ont toute leur place au sein de la CGT car ils sont souvent les premiers concernés par les attaques menées contre le monde du travail.

Vous découvrirez dans ce 4 pages le témoignage de 5 jeunes militants et/ou candidats lors des prochaines élections professionnelles. Ils vous font partager le sens de leur engagement, leurs attentes et leurs espoirs.

Alors, faites comme eux, n'hésitez plus à pousser la porte du premier syndicat de France pour y trouver de l'aide et y apporter vos propositions et votre force en vous syndiquant. Lors des élections professionnelles de 2014, portez vos voix pour des élus qui vous ressemblent et qui défendront vos intérêts individuels et collectifs !



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Laurianne

Je suis enseignante d'espagnol, certifiée du privé.

J'ai un Master 2 en Lettres et Civilisations Latino Américaine.

Je dénonce clairement le manque de considération dont nous souffrons régulièrement, nous les enseignants. Notre ministère ne reconnaît pas notre travail : salaires bas, avancement très lent, peu de choses mises en place pour les professeurs qui veulent progresser rapidement.

Il y a cette terrible différence de considération entre les professeurs du privé et ceux du public. Nous avons peu de moyens mis à disposition pour faire cours autrement.

Nous sommes aussi déconsidérés auprès des gens extérieurs à ce corps de métier : dans les médias et parfois autour de nous on dit que les profs sont toujours en vacances, qu'ils font toujours la même chose, qu'ils sont bien payés pour ce qu'ils font. Ca me blesse car c'est très éloigné de mon vécu.

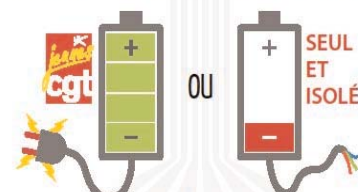
Cette ambiance négative vis-à-vis de notre profession occasionne une certaine morosité et un manque de en plus important de motivation chez certains collègues..

J'ai souffert au début de ma carrière du manque d'implication de mes représentants syndicaux et pour une fois je crois dans la représentante CGT et en sa véritable volonté de faire bouger les choses.

J'attends de mon syndicat qu'il soit à l'écoute de nos attentes, de nos questionnements, qu'il se batte pour que certaines choses changent positivement en notre faveur.



POUR TA VIE AU BOULOT, T'ES PLUTÔT ?



RESTE CONNECTÉ, REJOINS LA CGT !



Natacha, 27 ans

J'ai intégré la Bibliothèque Nationale en 2007 sur le site François Mitterrand en tant que vacataire (contractuelle sur crédit). Après une série de contrats courts, de changements de poste ou de département, j'ai obtenu un contrat de 3 ans au service Philosophie avec une quotité horaire de 80h/mois.

À la différence des titulaires, je n'ai pas de tâches internes (traitement des collections), j'effectue uniquement du service public (surveillance de salles, prêts aux lecteurs, prélèvement et rangement des documents en magasins).

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, un des problèmes à la BnF est l'embauche de contractuels sur des besoins permanents de fonctionnaires.

La plupart des agents ne sont plus étudiants mais continuent d'enchaîner les contrats précaires alors qu'en parallèle, les services n'ont plus les moyens d'assurer correctement leurs missions de conservation et de communication des documents du fait des suppressions de postes. La charge de travail augmente, les agents titulaires passent plus de temps en service public et doivent laisser de côté leur travail interne.

Ces élections doivent être le moment pour tous les agents (titulaires et contractuels) de montrer qu'ils sont en désaccord avec la politique menée par le Ministère et la direction de la BnF.

Pour moi, la CGT est le meilleur outil dans les instances pour préserver nos droits et en gagner de nouveaux. Pour s'opposer aux baisses de budgets dans tous les domaines (conservation, acquisition, formation, emplois, entretien des locaux et équipements...), à la marchandisation des locaux, des missions (numérisation par exemple).



Alexandre (30 ans), PLP Génie Mécanique Construction.

Je travaille au LPO Jean Jaurès d'Argenteuil dans le 95. Depuis mon arrivée dans le département (suite à son année de stage dans l'académie de Bordeaux), je suis TZR (titulaire-remplaçant).

Je suis titulaire d'un master en calcul et conception de structures et c'est par vocation que je me suis dirigé vers l'enseignement alors que je pouvais être ingénieur dans le privé. J'ai fait partie de la cohorte de profs qui n'a pas eu de formation et se sont retrouvés stagiaires 18h avec 7 semaines en immersion et après les vacances de la Toussaint seulement une journée de formation par semaine. Mon tuteur, après quelques changements, était lui aussi un TZR et n'était là que 3 jours par semaine.

Lorsque je arrivé dans l'académie de Versailles mon problème a été de trouver un appartement je n'ai pas su tout de suite que j'étais affecté à l'année : pour trouver un logement à prix décent car l'indemnité de logement n'est que de 60 € et les salaires sont faibles.

Je me suis syndiqué dès la première année, en mars. Mon père est militant FO à France Télécom mais c'est ma rencontre avec le secrétaire départemental de la CGT Educ'Action 95 qui a accéléré les choses. En effet, dans le lycée, c'est la CGT qui fait le travail et

puis je partageais les mêmes idées. Au départ sur l'académie de Bordeaux j'ai eu l'impression que c'était un peu un désert syndical chez les stagiaires, je me suis retrouvé à aider les autres même si j'en savais à peine plus.

En 2013-2014, je me suis investi avec d'autres jeunes syndiqués, avec volonté de continuer et pérenniser le réseau CGT déjà bien implanté dans le lycée. Depuis on continue le travail de terrain et de base, avec une intervention auprès de nouveaux collègues en début d'année pour faire connaître la Cgt.

Il y a beaucoup de contractuels qui peuvent avoir du mal à se syndiquer par peur de se faire sanctionner et de renforcer la précarisation de leur situation. Aujourd'hui il y a 30 syndiqués CGT sur 170 profs. Il y a toujours eu une trentaine de syndiqués au lycée Jean Jaurès. Même avant mon arrivée.

Depuis cette année, je suis au bureau du Syndicat Départemental avec 2h de décharge mais mon implication repose aussi beaucoup sur du temps militant. Les 2h de décharge permettent d'obtenir une certaine reconnaissance de l'administration en tant que délégué syndical.

En ce moment, bien sûr, le gros morceau de l'activité ce sont les élections professionnelles : il faut gérer les tournées de distribution du matériel, appeler les secrétaires de sections pour savoir où ils en sont dans la distribution, s'ils ont besoin de matériel... Organisation d'heure d'information syndicale dans les établissements où il y a de petites sections ou dans ceux où la CGT n'est pas présente. Je suis candidat sur la liste CAPA PLP.

Les jeunes collègues sont nombreux dans le 95 mais ils n'ont pas forcément une vision globale de leur établissement et ne pensent pas forcément à s'y investir. Il faut dire qu'il y a beaucoup

de néo-titulaires qui découvrent le métier et qui pensent surtout à bien faire leur travail devant les élèves. Il faudrait une vraie formation pour qu'ils ne pensent pas seulement au face-à-face prof-élèves. Pour le moment, ils ne s'intéressent pas forcément au droit du travail, à la qualification des personnels, au fonctionnement de l'établissement, à la vie de la communauté entière de l'établissement.

Au quotidien comme militant on doit faire comprendre l'importance des luttes au niveau national qui même si les enjeux semblent loin des problèmes du quotidien.

Etre élu CGT, c'est créer un rapport de force avec l'administration même si de trop nombreuses instances ne sont que consultatives. Ce travail est intéressant car il sert les collègues C'est pour ça que je suis candidat et pour faire bouger les choses.

Je lutte pour plus d'égalité entre les différents corps d'enseignants, plus d'humanisme dans nos métiers. Il faut revoir le fonctionnement des établissements, mettre fin à la hiérarchisation des tâches pour mettre fin à l'élitisme qui règne dans l'éducation nationale.

L'école est faite pour former des citoyens travailleurs et non des employés, elle doit être émancipatrice.



Clément (37 ans) CROUS 75

Je me suis syndiqué à 22 ans à la CGT. J'ai pris un poste à responsabilité à 24 ans : chef de cuisine. Cela a été difficile car mes collègues plus âgés ne se sont pas privés de me rappeler mon âge. Je me suis syndiqué à la CGT dès mon entrée dans les CROUS bien que cela n'ait pas été sans difficulté car la CGT CROUS ne voulait pas à cette époque syndiquer les stagiaires

Je suis devenu SG du syndicat par défaut car personne d'autre ne voulait la place, ce qui est paradoxal, car il y avait eu de la méfiance vis-à-vis d'un jeune et nouveau syndiqué.

Pour les prochaines élections, je suis en position éligible sur les listes CPR, CT du Crous de Paris, CT national des Crous. Mon engagement à la CGT est venu de manière toute naturelle car je suis né dans une famille militante (communiste et CGT) mais la CGT a été une nouvelle famille d'adoption et j'ai commencé à militer très jeune avec Jean Blard. J'ai fait ma formation syndicale sur le tas auprès d'autres militants comme lui ce qui a encore développé ma conscience politique.

La forte représentativité du syndicat aide pour militer car beaucoup d'acquis sociaux ont été obtenus par la CGT qui est le premier syndicat et le syndicat le plus ancien.

Pour ces élections professionnelles, je suis allé voir des personnels que je

connaissais qui m'ont présenté d'autres collègues. C'est au contact des personnels qu'on peut rassembler.

Il faut faire la différence entre ce qu'il faut faire " idéologiquement " et la réalité de terrain. Par exemple pour les journées de grève : cela ne sert à rien d'appeler à la grève s'il n'y a pas le rapport de force et qu'il n'y a aucune chance de gagner. Il faut faire ensemble ce qui nous rassemble. Je me bats aussi contre les agents qui dénigrent les intérimaires.

Le premier travail des élus c'est de faire appliquer les textes, parfois même pour défendre l'entreprise pour qu'elle ne se mette pas dans la difficulté.

Dans une organisation syndicale, pour mettre les jeunes en responsabilité, il faut aussi que les plus anciens acceptent de laisser la place.

Il faut faire comprendre qu'une personne peut redevenir simple militant après avoir été DS.

Il faut comprendre les militants de base, leur donner les moyens de militer, le droit à la parole. Les élus ne doivent pas se couper de leur base. Il faut faire des cahiers revendicatifs, sans bureaucratie et que l'on ne devienne pas aussi déterminés que les patrons et les politiques.

Ce n'est pas parce qu'on est jeune travailleur ou retraité qu'on doit être laissé de côté. La somme des expériences d'une personne ne peut être réduite à son âge.

Tout le monde doit avoir sa place à la CGT.

Anne

En tant qu'employés de la catégorie C en labo de chimie, nous n'avons pas de formation qui nous permettrait de mieux nous intégrer dans les programmes de recherche. Les enseignants ont un très haut niveau de cette spécialité et ont du mal à nous encadrer du fait de l'écart professionnel entre eux et nous.

Ces mêmes personnes qui nous encadrent, malgré leur haut niveau scientifique, n'ont pas forcément les qualités requises d'encadrement. En effet le management humain repose sur des savoirs spécifiques qui leur font défaut, cela a des conséquences néfastes évidentes dans le travail au quotidien où nous avons de la difficulté à trouver notre place.

Le manque de moyens entraîne des dérives multiples qui vont du manque de matériel pour réaliser son travail au quotidien à des impacts plus sévères pour notre sécurité à tous : bureau dans les laboratoires où se trouvent des produits toxiques, mauvais état de certains équipements ... Tout cela en contradiction avec les règles les plus élémentaires de sécurité devant être respectées.

Nous ne sommes plus au temps de Pierre et Marie Curie qui ont donné leurs vies pour la science, pour notre bien-être à tous !!!

Comme tous nos camarades fonctionnaires, nous payons un cher prix à la crise au travers de notre revalorisation salariale inexistante depuis plusieurs années.

Ce que j'attends des élus du personnel est une collaboration intensifiée avec le CHSCT afin de faire progresser rapidement les conditions de sécurité au travail, afin de faire *a minima* les règles prévues.

J'attends une collaboration accrue avec la direction des établissements et les élus du personnel afin de mettre en place une amélioration de vie professionnelle.

J'adhère à la FERC-CGT *la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture*

Nom : Prénom :

Profession : Lieu de travail :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél : Portable :

E-mail :@

A..... le.....

A retourner à : FERC CGT (CASE 544) 263 rue de Paris, 93515 MONTREUIL CEDEX
TEL. 01 55 82 76 12 - FAX 01 49 88 07 43 -e-mail : ferc@cgt.fr internet www.ferc.cgt.fr

Convergence AFPA, CNAM, GRETA au 30^e congrès de la CGT-AFPA

C'est une première, la CGT CNAM et GRETA ont participé au 30^e congrès de la CGT AFPA qui s'est déroulé à Quiberon du 7 au 10 octobre. Ainsi la construction d'un pôle public de formation professionnelle prend forme, comme décidé lors du dernier congrès fédéral.

Christelle Poher et Jean-Michel Pajot y représentaient la FERC-Sup - CNAM. Dans son intervention, Jean-Michel relevait un cousinage entre l'AFPA et le CNAM, avec une parenté étroite sur les valeurs de la formation des adultes, pour une formation émancipatrice du travailleur et du citoyen. Mais nous sommes des cousins éloignés quant au statut, puisque le CNAM dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Ce qui, faut-il le rappeler, n'a pas empêché le Conseil Régional de Guyane de fusionner le CNAM et l'AFPA dans une même structure !

Catherine Prinz, qui est membre du bureau national de la CGT Educ'action en charge des GRETA, soulignait d'ailleurs : *"Alors qu'en raison de la marchandisation, on assiste à la mise en concurrence des organismes de formation que sont les GRETA, l'AFPA et même le CNAM, j'ai envie de dire que nous ne devons pas tomber dans le panneau : les GRETA comme l'AFPA sont victimes de la marchandisation, les GRETA comme l'AFPA revendi-*

quent une politique nationale de la formation professionnelle pour adultes. (Le cadrage national a d'ailleurs été un élément primordial de la lutte pour leur maintien dans l'Éducation Nationale), les GRETA comme l'AFPA portent les valeurs communes exprimées par la constitution, la Loi et le code du travail."

Bien évidemment la FERC était représentée : par Alain Vrignaud, qui coopère avec le SN AFPA pour le compte du Bureau fédéral et par notre Secrétaire Général Hervé Basire. De même que Catherine Perret, mandatée par la Confédération au Conseil d'Orientation de l'AFPA, co-introduisait le débat sur l'avenir de l'AFPA, après que Christian Filliot secrétaire général ait fait son rapport d'activité, voté à l'unanimité.

Hervé Basire alertait sur les attaques que le service public va connaître de l'international. Que ce soit à propos de la politique des titres et diplômes en Europe, ou la mise en marchandisation de la Formation Professionnelle dans le cadre du grand marché transatlantique TAFTA. Le danger est grand de nous voir imposer, en matière d'éducation et de formation, le dogme de la concurrence libre et non faussée !

Alain Vrignaud, dans son intervention conclusive, n'opposait pas l'aspect national de la Formation Professionnelle Continue et le fait qu'elle soit décentralisée, prenant pour exemple

la présence au sein de l'Éducation Nationale de 28 rectorats en territoire, une offre de formation élaborée conjointement avec les Conseils Régionaux et une politique nationale de l'éducation ! Car en effet, les travaux ont été nombreux, sérieux et controversés au sein de ce congrès dans la période trouble que traverse l'AFPA.

L'objectif a été atteint, la future direction sort avec une orientation claire, base sur laquelle s'appuieront les actions : maintien d'une l'AFPA nationale pour revenir à ses missions traditionnelles de service public fondées sur son utilité sociale, avec un retour à des modes de financements hors marchandisation de la Formation Professionnelle des Adultes (FPA) et la mise en œuvre d'une politique nationale ambitieuse de l'État en la matière. En particulier, par le maintien des titres professionnels nationaux reconnus dans les conventions collectives, maintien garanti par une direction de l'Ingénierie et innovation pédagogique (DIIP) qui tienne son rôle d'épine dorsale.

De même que des règles nationales pour la gestion du patrimoine ainsi que les moyens financiers pour son entretien, le retour à des services d'accompagnement qui contribuent à la qualité des formations (hébergement gratuit, restauration à prix modique, ...), l'égalité d'accès et de traitement pour tous les stagiaires, et le nécessaire retour au sein de l'AFPA d'un service d'orientation, sont les repères revendicatifs pour l'avenir de l'AFPA.

Thierry Leneveu (Bretagne) prononçait le discours de clôture de ce congrès de la CGT-AFPA, où Christian Filliot (Lorraine) a été reconduit dans son mandat de secrétaire général.



Négociation collective : la citoyenneté au cœur du travail

La négociation collective renvoie au champ plus vaste de la démocratie sociale dont elle est une des composantes avec les droits collectifs et syndicaux et avec le droit à la représentation. Elle a pour objectif l'amélioration de la situation des salariés, l'encadrement et la compensation de leurs contraintes de travail.

Sans une représentation des travailleurs juste et équilibrée, point de négociation possible. C'est pourquoi la CGT revendique que ce droit devienne effectif pour les salariés des entreprises de toutes tailles et pour tous les travailleurs de tous contrats de travail.

À travers les tentatives de mettre à mal la représentation des travailleurs (le débat sur les seuils sociaux), le patronat veut simplement avoir les coudées franches pour adapter les droits des salariés à la situation économique : avoir le droit de licencier librement quand la conjoncture est défavorable, adapter le temps de travail aux fluctuations d'activité, abandonner le CDI comme référence du contrat de travail... On comprend son empressement à privilégier la négociation d'entreprise dans un contexte d'affaiblissement du droit de la représentation des salariés et du droit syndical... alors que l'urgence sociale est au renforcement des garanties collectives communes à tous les salariés, quels que soient la taille, le statut juridique et le secteur d'activités de leur entreprise.

Il est essentiel de contrer l'idée que la représentation collective et son organisation constituent un poids ou une contrainte majeure pour les entreprises.

On veut nous faire croire, en un bataille médiatique bien orchestré, que les représentants des salariés seraient un frein à la création d'emploi, à l'activité économique. L'argument est simpliste à outrance : les IRP coûtent en heures non travaillées par les élus, obligent à respecter une législation trop tatillonne et remettent en cause d'une manière disproportionnée le pouvoir de direction de l'employeur.

Et si l'on changeait de focale ? Si on considérait enfin ce que leurs représentants rapportent aux salariés, bien sûr, mais aussi aux employeurs, à travers les alertes que les élus et mandataires lancent.

Oui, le CHSCT rapporte aux salariés quand il utilise son droit d'alerte en cas de danger grave et imminent, quand il fait des préconisations pour diminuer les risques professionnels... ce faisant d'ailleurs, il rapporte à l'employeur.

Oui les Délégués du personnel rapportent à la collectivité de travail quand ils rappellent l'application des règles conventionnelles et dénoncent les atteintes à la dignité.

Oui le délégué syndical rapporte aux salariés lorsqu'il les assiste, les accompagne devant l'employeur, lorsqu'il négocie des accords d'entreprise ou les NAO. Et il rapporte à l'employeur : il lui permet qu'un climat social satisfaisant règne au sein de l'établissement.

Oui le Comité d'entreprise rapporte aux salariés lorsqu'il demande des comptes sur les conditions et l'organisation du travail, sur l'intégration des travailleurs handicapés. Il participe à la correction des inégalités. Il permet aussi à l'employeur d'ajuster sa réflexion et de rendre ses projets plus pertinents.

C'est la marche ordinaire de l'entreprise que les représentants des salariés confortent. À travers eux, la citoyenneté a le droit de cité de telle sorte que la démocratie ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise.

Le défi que doivent relever les entreprises c'est la démocratisation et la généralisation à tous les salariés de leur droit à la négociation collective. C'est ce que revendique la CGT.

La prise en compte des enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontées les entreprises dans leur diversité passe par une amélioration de la représentation des salariés, mieux formés à leurs mandats, en capacité de développer une analyse stratégique de l'entreprise et disposant de moyens suffisants.

L'entreprise ne progressera que si elle s'appuie sur l'expertise des salariés, à partir de l'idée à retenir qu'ils se font du travail bien fait.

Cette conception rogne évidemment sur le pouvoir exclusif des employeurs et en particulier des actionnaires : c'est bien ce qui semble poser problème au patronat dans ce pays.



Secret d'affaire

En 2013, la Commission européenne a sorti une proposition de directive concernant le secret d'affaire. Elle vient de demander leur avis aux organisations syndicales européennes (CES, Eurocadres, fédérations européennes) cet été.

Nous sommes presque à la fin du processus d'élaboration de la directive qui est passée par une procédure décisionnelle accélérée de codécision avec le Parlement européen.

Tant d'empressement semble suspect et, à forte raison, puisque qu'il s'agit ni plus ni moins d'introduire le secret d'affaire dans le panel des droits à la propriété intellectuelle.

Lors de la consultation publique obligatoire, les industries chimique et pharmaceutique, la métallurgie, notamment la conception des moteurs de véhicules, se sont montrées très actives pour favoriser l'implémentation de cette directive.

Loin de servir à garantir une protection des processus de fabrication, leur motivation première reste une volonté de tout masquer de leurs activités en invoquant le secret d'affaire sur l'ensemble de l'entreprise (montage financier, données économiques et sociales, les subventions perçues).

Dans le même temps, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale présentait une proposition de projet de loi sur le secret d'affaire, violant ainsi la 46^e promesse de campagne du candidat PS sur la transparence, la responsabilité sociale des entreprises et la moralisation des profits des grands groupes.

Voilà donc un projet qui, s'il est refusé par la représentation nationale française, nous reviendra par l'obligation de transposition de la directive en droit français dès 2017 !

La Commission européenne a choisi de définir la notion de secret d'affaire à partir des accords ADPIC de l'Organisation Mondiale du Commerce datant de 1994.

Elle avait déjà repris à son compte le premier volet des accords de l'OMC définissant les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, de location, protection en tant que marque, indications géographiques telles que AOC, brevets, protection des dessins, modèles et schémas des circuits intégrés).



Elle entend désormais faire entrer dans le droit européen le second volet de cet accord qui traite de la protection des renseignements non divulgués.

" Les secrets commerciaux et les savoir-faire qui ont une valeur commerciale doivent être protégés contre tout abus de confiance et contre tout acte contraire aux pratiques commerciales honnêtes. Les données résultant d'essais, communiquées aux pouvoirs publics pour obtenir l'appropriation de la commercialisation de produits pharmaceutiques ou chimiques pour l'agriculture, peuvent également être protégées contre l'exploitation déloyale dans le commerce. "

Pour invoquer le secret d'affaire, il faut réunir trois conditions: les informations doivent être confidentielles, avoir une valeur commerciale en raison du caractère confidentiel, enfin, des dispositions raisonnables auront été prises pour en préserver sa confidentialité.

Sous couvert de vouloir renforcer la protection juridique du secret d'affaire contre l'appropriation illicite, cette directive vise avant tout l'harmonisation des sanctions pénales et civiles *a minima* dans tous les pays de l'Union Européenne ; cela concerne les amendes et les peines de prison encourues.

Cependant, elle va également instaurer la confidentialité pendant la procédure judiciaire, interdire l'accès à tout document soumis par les parties, et enfin, restreindre l'accès aux audiences et rapports d'audience.

Le respect du principe contradictoire dans la procédure disparaît de ce fait.

Ces mesures, ainsi que l'audience à huis-clos, portent gravement atteinte à la liberté de la presse, limitent l'accès des IRP aux informations, en cas de PSE par exemple, impactent également les conditions des chercheurs, le travail collaboratif et les communications scientifiques.

Le secret d'affaire peut également devenir un frein à la mobilité professionnelle choisie. Il remet en question la notion-même de recherche publique.

Élections professionnelles : déjouons le piège, votons et faisons voter CGT !

Plusieurs modalités de vote sont mises en place en 2014 : vote par correspondance, vote à l'urne, vote électronique. La multiplicité des scrutins et les différentes modalités de vote ne vont pas faciliter la compréhension de ces élections. Et pourtant il faut voter et faire voter CGT partout et à tous les scrutins.

Le vote électronique ou la dématérialisation des élections

Dans le cadre du vote électronique, l'ensemble du scrutin a été dématérialisé : les professions de foi, la liste des candidats, les informations syndicales, la liste électorale et le vote. Le recours au vote électronique doit respecter les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, l'intégrité des suffrages exprimés....

Des bureaux de vote électronique (BVE) vont être créés. Ces bureaux comprennent un président et un secrétaire désignés par l'administration ainsi que des délégués de liste. En cas de plusieurs modalités d'expression de suffrages pour un même scrutin, le bureau de vote électronique tient lieu de bureau de vote central.

Dans le cas de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la conception, la gestion et la maintenance ont été confiées à un prestataire choisi par l'administration sur la base d'un cahier des charges. L'administration met en place une cellule d'assistance technique.

Dans l'enseignement supérieur, la mise en place du portail électeur et de la messagerie sont un véritable parcours du combattant.

L'administration a créé une adresse de messagerie qui est différente de l'adresse professionnelle.

prenom.nom@education.fr

mais cette adresse diffère selon les catégories, en effet, certains ont une adresse académique

prenom.nom@ac-paris.fr

À cela il faut créer des mots de passe qu'il ne faudra pas oublier. Si vous avez un problème pour vous connecter, il faut faire appel à une assistance différente selon votre catégorie et votre statut. Certains doivent appeler l'assistance des rectorats et d'autres celle du Ministère. Ces assistances ne répondent pas à tous les coups.

Puis l'électeur reçoit à son domicile ou sur son lieu de travail une notice de vote, avec un identifiant qui lui permettra de voter. Ne pas perdre cet identifiant personnel.

En 2005 le taux de participation pour les CAP dans l'enseignement supérieur était de 54.54%, en 2011 de 42.41%, en 2014, espérons que cela ne descendra pas plus bas.

Il faut mettre en place des aides à la connexion. Aider les agents qui n'ont pas l'habitude de l'outil informatique.

Dès maintenant, aidons les agents à se connecter.

**Conseils utiles pour voter
En cas de difficulté
FERC CGT 01 55 82 76 12**

Vote à l'urne et vote par correspondance

Le vote à l'urne a lieu à bulletin secret et sous enveloppe ne comportant aucune marque ou distinction permettant d'en déterminer l'origine à l'exception de la mention " enveloppe n°1 ".

L'électeur doit utiliser le matériel fourni par l'administration. Les opérations électorales se déroulent publiquement dans les locaux du travail et pendant les heures de service. En cas de scrutin de liste, les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Dans chaque lieu de vote est déposée une liste électorale, qui est émargée par chaque électeur votant.

Sont notamment admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège d'une section de vote ou du bureau de vote ; les agents en congé régulier, parental, de maladie, de maternité, en position d'absence régulièrement autorisée ou éloignés du service pour raisons professionnelles. Le matériel de vote doit être envoyé aux électeurs concernés à leur adresse personnelle au plus tard 15 jours avant la date fixée pour les élections.

L'électeur insère son bulletin de vote dans une première enveloppe, qui ne doit comporter aucune mention ni signe distinctif. L'électeur glisse cette enveloppe, préalablement cachetée, dans une deuxième enveloppe qui doit comporter ses nom, prénoms, affectation, signature.

Ce pli, cacheté, est placé dans une 3e enveloppe pré-imprimée, que l'électeur adresse au bureau de vote dont il dépend. Les mentions de l'élection concernée et " ne pas ouvrir " doivent être indiquées.

La remise en cause des allocations familiales, un coup majeur porté à la Sécurité sociale

Condamné par la CGT, le " pacte de responsabilité " vient d'en voir votée par les députés une application redoutable pour notre système de protection sociale conquis en 1945. Le principe de ce dernier est clair : aucune prestation ne doit dépendre de la situation de fortune de l'assuré. Les allocations familiales (AF) sont un droit ouvert à toutes les familles d'au moins deux enfants ; pour la maladie, les prestations sont un droit ouvert à tous les assurés et leurs ayants droit ; pour la retraite, les prestations sont un droit ouvert à tous les salariés ayant cotisé un certain temps et ayant atteint un certain âge, quel que soit le patrimoine de l'assuré. Il s'agit de droits basés sur la solidarité entre salariés, entre bien portants et malades, entre actifs et retraités. C'est l'universalité des droits.



Pourquoi insister sur ces considérations ?

En instaurant une modulation des AF, au nom d'une " justice sociale " qui va supprimer 700 millions d'euros de prestations, le gouvernement engage une rupture : si les prestations ne sont plus un droit pour tous, la Sécurité sociale devient le premier niveau d'un système de protection sociale à deux vitesses réservé aux plus pauvres. Les autres devront s'assurer ailleurs pour se faire rembourser les prestations non couvertes par le régime obligatoire de base.

Qui seraient " les autres " ? Cela dépendra du plafond fixé par le gouvernement. La modulation des AF fixe la barre aujourd'hui à 6 000 et 8 000 euros de revenus mensuels, et demain ? Aujourd'hui les AF, demain le remboursement des soins au nom de cette " justice sociale " ?

Le " pacte de responsabilité " prive la Sécurité sociale de 6,2 milliards d'euros en exonérations de cotisations patronales. Selon la Cour des comptes, les fraudes des employeurs ont entraîné en 2012 un manque à gagner de 21 à 25 milliards d'euros. Le gouvernement impose 3,2 milliards d'euros d'économies à l'Assurance maladie, 9,6 milliards d'euros à l'ensemble de la Sécurité sociale !

Encore une fois, les retraités sont appelés à payer la note !

Pour ceux dont le revenu annuel est supérieur à 13 900 euros pour une part et à 21 322 euros pour deux parts, la CSG passe de 3,8% à 6,6%. 460 000 retraités sont touchés au 1er janvier 2015.

Après la baisse des pensions suite aux " réformes " Balladur, Fillon, Woerth et Ayrault, la suppression de la demi-part pour les veuves, la suppression des crédits d'impôts pour avoir élevé trois enfants, la CASA de 0,3% pour soignant la perte d'autonomie, voici le doublement de la CSG !

Pour couronner le tout, Marisol Touraine a justifié le blocage des pensions pendant deux ans. Elle avait promis de ne pas geler les pensions inférieures à 1 200 euros, puis y a renoncé car, " il n'y a pas eu d'inflation en 2014 et pas assez en 2013 ".

Pour la ministre, les retraités ont trop perçu l'an dernier !

Cependant, sa " justice sociale " sera sauve pour les retraités concernés, la revalorisation légale des pensions de retraite sera remplacée par une prime exceptionnelle de 40 euros. Versée **une** fois. Le loyer, l'électricité, c'est **tous** les mois, non ?

Le gouvernement Hollande, pour satisfaire " les marchés ", le MEDEF et la Commission de Bruxelles, emboîte le pas à l'ancien vice-président du MEDEF en 2007, Denis Kessler, qui conseillait à Sarkozy de détruire méthodiquement les acquis du Conseil National de la Résistance.

Dans son appel à la grève le 16 octobre dernier pour défendre et reconquérir la Sécurité sociale, notre FERC se prononçait pour le retrait du " pacte de responsabilité " qui est bien l'application du programme de ces gens-là.

Ils ne s'arrêteront pas tant que nous ne les arrêterons pas, dans l'unité, tous ensemble, jeunes et chômeurs, actifs et retraités.

C'est le défi qui est posé à la classe travailleuse et à la CGT.

Les retraités CGT sont prêts, ils l'ont montré les 3 juin et 30 septembre derniers ainsi qu'en participant nombreux aux manifestations de défense de la Sécurité sociale le 16 octobre.

Espérons qu'ils seront encore plus nombreux le 18 novembre :

- pour la défense de leur pouvoir d'achat,
- pour la défense des services publics.

#STOP EXPULSIONS

Vivre et non plus survivre.

ET LES AUTRES !

ILS ETUDIENT EN FRANCE

ILS VIVENT EN FRANCE

ILS RESTENT EN FRANCE !

STOP AUX EXPULSIONS ! DES JEUNES SANS-PAPIERS

06 27 24 31 38

lyceenssanspapiers@gmail.com

